# Conduite d’engins en sécurité – chargeurs – recyclage

REFERENCE: SEC219
Formateur: LEON KREMER s.à r.l.

4.0 Heures

## Description

Après avoir suivi la formation de base, les conducteurs de chargeurs doivent suivre une formation de recyclage tous les 10 ans. Le contenu de la formation est conforme à la recommandation n°2 de l’Association d’Assurance Accident.

## Objectifs

Après avoir suivi la formation de base, les conducteurs de chargeurs doivent suivre une formation de recyclage tous les 10 ans.

## Public cible

Conducteurs de chargeurs

## Contenu

Le contenu de la formation est **conforme à la recommandation n°2 de l’Association d’Assurance Accident** (www.aaa.lu).

Elle inclut une partie théorique et une partie pratique, ainsi qu’un test (théorique et pratique).

## Pédagogie

Présentations illustrées, discussions, exercices pratiques

## Indications

La formation est reconnue par l'Association d'Assurance Accident.

La participation à la partie pratique de la formation est conditionnée à la réussite du test théorique.

Conformément au Code du Travail, seuls les candidats déclarés aptes par le Médecin du Travail peuvent participer à cette formation. L'employeur, son représentant ou à défaut le candidat lui-même assument la responsabilité de cette vérification préalable.